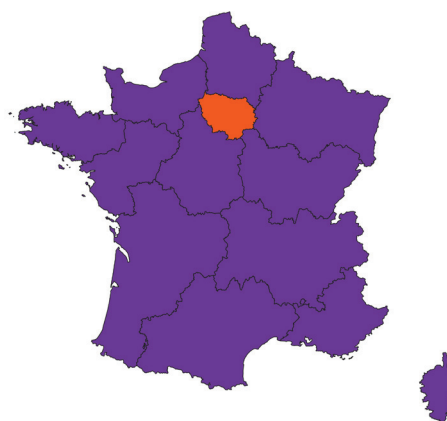


Evolution de la démographie des kinésithérapeutes libéraux au regard des dispositions de régulation introduites par l'avenant 5 à la Convention nationale

Etude observationnelle 2017 - 2019

Ludwig SERRE - mai 2020

Ile-de-France



Evolution de la démographie des kinésithérapeutes libéraux au regard des dispositions de régulation introduites par l'avenant 5 à la convention nationale

Résumé

L'évolution du nombre de kinésithérapeutes exerçant à titre libéral dans chaque département entre 2016 et 2019 s'est effectuée dans le contexte de mise en place du zonage des kinésithérapeutes par suite de la signature de l'avenant 5 à la convention.

L'observation faite dans la présente étude met en avant un mouvement qui s'apparente à une anticipation, laquelle semble conduire à renforcer l'offre de soins en kinésithérapie dans les départements qui étaient les plus attractifs. Une fois le zonage mis en place, ces départements voient leur croissance bloquée si ce n'est, pour certains, devenir négative.

Dans le même temps, les territoires les moins bien dotés ont une évolution plus contrastée : certains d'entre eux ont connu en 2018 une évolution négative où s'est cumulée l'absence de nouveaux diplômés avec le phénomène d'anticipation d'installation en zone sur-dotée.

L'observation en 2019 semble révéler une distribution des inégalités de croissance des départements et des bassins de vie, bien qu'ils soient plus nombreux à présenter une évolution négative du nombre de professionnels conventionnés qu'au cours des années 2015 à 2017.

La présente étude ne saurait engager de conclusions sur l'amélioration des conditions d'une meilleure répartition de l'offre de soins en kinésithérapie ni sur une meilleure adéquation entre cette offre et la demande en soins au sein des territoires.

Ce qui peut ressembler à une transformation entre 2017 et 2019 devrait conduire à l'actualisation des données de l'indice d'accessibilité potentielle localisée (APL) puisque cet indicateur qui fonde aujourd'hui le zonage, tant sur son versant incitatif que coercitif, est basé sur une offre de soins de kinésithérapie datant de 2016 et sur des données populationnelles de 2014. En outre, il conviendrait d'améliorer l'évaluation - donnée inexistante à ce jour - des besoins de soins de la population.

Données nationales page 2

Données régionales page 10

L'avenant 5 a été publié en février 2018¹ et c'est très largement que les professionnels ont été informés qu'il contenait des mesures visant à limiter la liberté d'installation dans certaines zones dites sur-dotées du territoire.

Il aura fallu attendre octobre 2018 pour que soit publié l'arrêté national relatif au zonage puis le mois de novembre 2018 pour que le nouveau zonage et donc les mesures limitant le conventionnement s'appliquent dans quelques régions, et enfin une mise en place fragmentée dans le temps suivant les territoires s'étalant jusqu'à fin août 2019.

Différents éléments sont susceptibles d'impacter l'évolution démographique des kinésithérapeutes libéraux conventionnés et leur répartition.

D'une part, deux mesures sont introduites par l'avenant 5 :

- la suppression de la liberté d'installation dans des zones dites sur-dotées, sauf à ce qu'un professionnel cesse son activité ;
- la création de nouveaux contrats dits « incitatifs » pour ceux des professionnels qui créent une activité conventionnée au sein d'une zone dite déficitaire.

D'autre part, les variations des besoins de soins dans chaque territoire ne bénéficient encore à ce jour d'aucune étude.

Durant la même période de mise en place de l'avenant 5, d'autres éléments ont interagi avec l'évolution et la répartition démographique, en ayant des impacts très divers :

- l'absence de diplômés d'Etat en provenance des instituts de formation en kinésithérapie au cours de l'année 2018, exception faite des IFMK pour déficients visuels ;
- la dégradation des contrats d'aide au maintien dans les zones dites sous-dotées par la suppression de la prise en charge des cotisations d'allocations familiales ;
- l'effet d'annonce de la mise en place d'un zonage et de la suppression de la liberté de conventionnement qui a précipité ou incité des installations ;
- les déplacements internes des lieux d'exercice au sein des bassins de vie eux-mêmes, non pris en compte dans la présente étude.

Sur la base du Fichier national des professionnels de santé et du Système national des données de santé² a été étudiée l'évolution annuelle, par département ainsi que par bassin de vie ou pseudo-canton, du nombre de professionnels conventionnés au 31 décembre des années étudiées et du nombre de cabinets secondaires.

Trois temps se dégagent sur l'ensemble de cette période étudiée :

- les années antérieures à 2018 : il s'agit d'années de référence ;
- 2018 : il s'agit d'une année marquée par la publication de l'avenant 5 et de l'arrêté national fixant le zonage, par l'absence de nouveaux diplômés d'Etat en cours d'année et, marginalement, en toute fin de période, par les premiers arrêtés régionaux fixant le zonage mais concernant majoritairement des départements dépourvus de zones dites sur-dotées³ ;
- 2019 : il s'agit d'une année marquée par la mise en place de tous les arrêtés régionaux fixant le zonage, processus achevé en métropole début juillet 2019.

¹ Journal Officiel du 8 février 2018, Avis relatif à l'avenant n° 5 à la convention nationale des masseurs-kinésithérapeutes, signée le 3 avril 2007 et tacitement renouvelée.

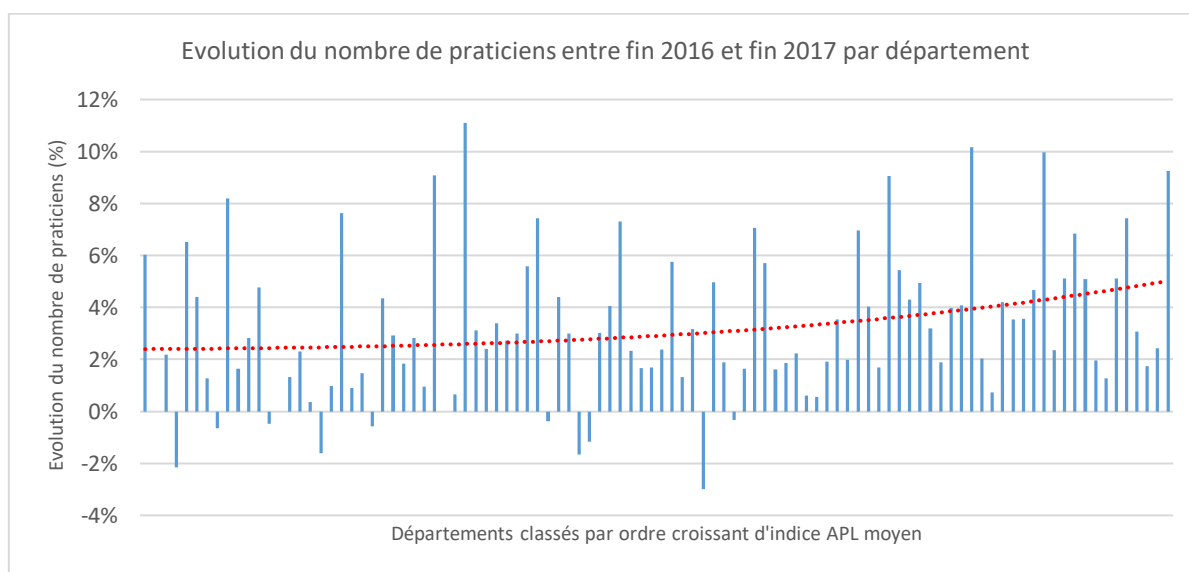
² Les données utilisées sont celles issues du FNPS et du SNDS alimentés par la CNAM avec des données annuelles arrêtées au 31 décembre de chaque année, les données de l'APL applicable aux masseurs-kinésithérapeutes dans sa version issue de l'Arrêté du 24 septembre 2018 relatif à la méthodologie applicable à la profession de masseur-kinésithérapeute pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L.1434-4 du code de la santé publique. Elles concernent les départements de métropole et départements ultra-marins hors Mayotte.

³ Il s'agit des régions Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Île-de-France et Pays de la Loire.

Afin d'observer les évolutions, le choix a été fait de classer les bassins de vie et pseudo-cantons suivant leur indice d'« accessibilité potentielle localisée » (APL)⁴ et d'attribuer à chaque département un indice APL moyen pondéré⁵ suivant leur classement fixé par l'arrêté national relatif au zonage⁶.

L'évolution au cours de l'année 2017 peut être considérée comme une référence. L'évolution nationale au cours de cette année est de +3,24 %⁷.

Au niveau départemental, la dynamique démographique est plus marquée au sein des départements ayant un indice APL élevé. D'ailleurs, c'est sur la base de ce constat que les tutelles estiment qu'il existe une augmentation des disparités et des inégalités : plus un département a un indice APL important, plus vite l'offre de soins augmente.



Si la dynamique est plus marquée pour les 20 départements dont l'indice APL moyen est le plus fort (+4,41 %), les 20 départements dont l'indice APL moyen est le plus faible présentent une progression de praticiens de +2,26 %.

Cependant, une observation de l'ensemble des bassins de vie et pseudo-cantons montre l'existence d'une symétrie entre les bassins de vie exposés à une hausse de leurs effectifs de professionnels et ceux supportant une baisse. Cette symétrie est indépendante de l'indice APL de chaque bassin. L'axe de symétrie est décalé sur des croissances positives des effectifs (dans une moindre mesure pour les bassins de vie classés comme très-dotés), de telle sorte que la tendance – tout comme cela a été vu au niveau départemental – est qu'une majorité de bassins de vie bénéficient d'une croissance, peu importe leur indice APL⁸.

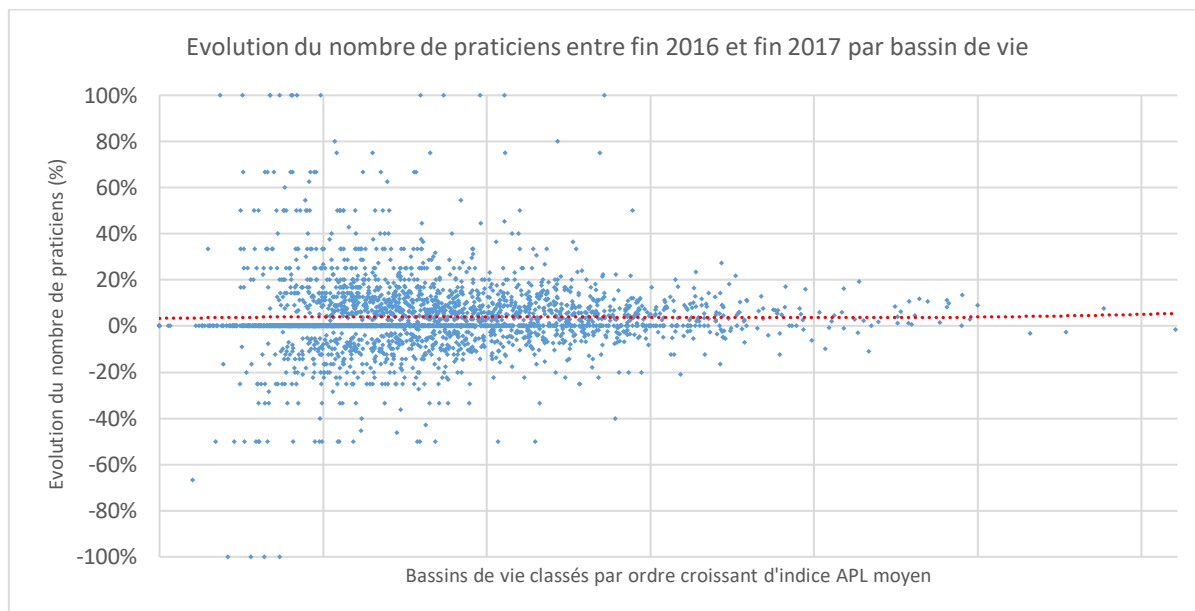
⁴ Tel que défini par la DREES et l'annexe 3 à l'avenant 5 à la convention nationale des masseurs-kinésithérapeutes.

⁵ L'indice APL moyen de chaque département correspond à la moyenne des indices APL des bassins de vie le constituant pondérée par le nombre de praticiens.

⁶ Ainsi, la qualification des zones étudiées ne prend pas en considération les éventuels changements par permutation (zone sous-dotée / zone intermédiaire et zone très-dotée / zone sur-dotée) intervenus par les arrêtés des directeurs généraux des Agences régionales de santé.

⁷ Ce qui équivaut à 2.111 praticiens conventionnés, passant de 65.158 au 31/12/2016 à 67.269 au 31/12/2017. Par ailleurs, la croissance depuis 2010 est, en moyenne annuelle, de 3,89 % entre 2010 et 2017, oscillant entre 2,95 % au cours de l'année 2011 et 5,94 % en 2014.

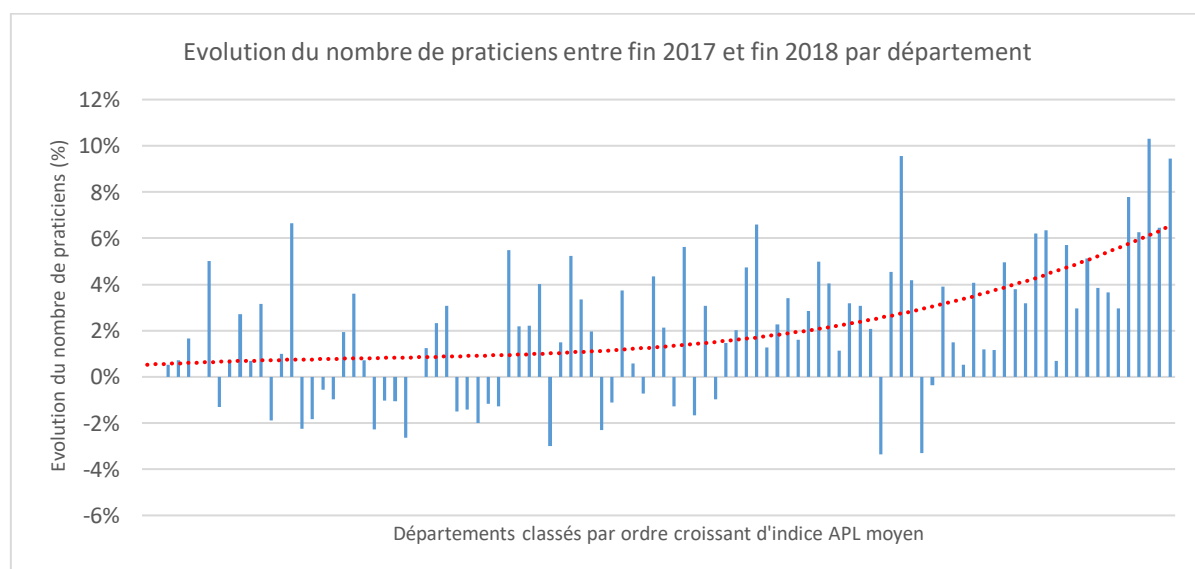
⁸ Au cours de l'année 2017, 609 bassins de vie ont une réduction des effectifs, 944 ne subissent aucun changement et 1.205 connaissent une croissance des effectifs. Par ailleurs, seuls 151 bassins de vie ne comptaient aucun kinésithérapeute fin 2017 ; ils étaient 157 à présenter cette situation fin 2016.



Cette évolution connaît un changement important durant la période suivante, au cours de l'année 2018.

L'année 2018 est marquée par une baisse de la progression du nombre de praticiens conventionnés, passant de 3,24 % à 2,88 %. Cette baisse laisse tout de même apparaître que :

- 25 départements ont connu une baisse de leurs effectifs en 2018 (contre 10 en 2017) ;
- 11 des 12 départements qui présentent les indices APL moyens les plus forts ont connu en 2018 un renforcement de leur inflation démographique.

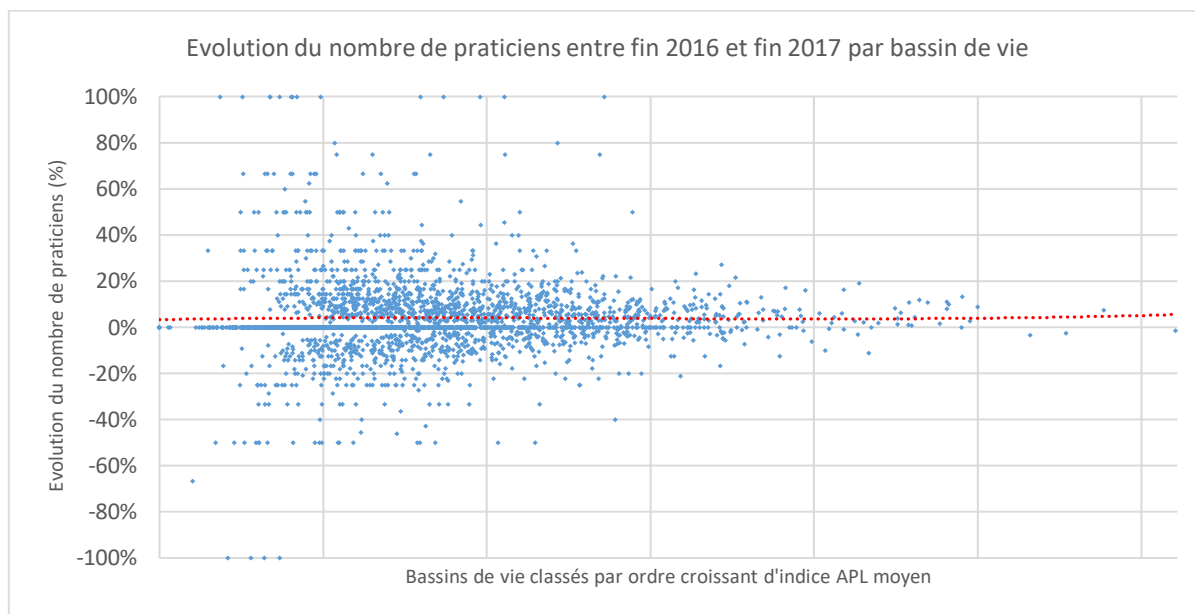


L'effondrement s'explique en partie par l'absence de nouveaux diplômés au cours de l'année 2018, limitant ainsi le nombre de nouveaux professionnels. Cependant, le quart des départements dont l'indice APL est le plus fort présente une progression plus forte que l'année précédente, passant de +4,35 % en 2017 à +5,16 % en 2018. A l'opposé, le quart des départements dont l'indice APL est le plus faible voit son évolution démographique chuter de près de 2 points, passant de +2,21 % en

2017 à +0,27 % en 2018. Pour le reste des départements, leur progression qui était de +3,08 % en 2017, s'atténue à +1,38 % en 2018.

Ainsi, de nombreux départements pressentis concernés par un futur classement de certaines de leurs zones en sur-dotées connaissent une progression très marquée au cours de cette période, sans subir les effets de « l'année blanche » en matière de nouveaux diplômés.

Ces observations départementales rejoignent la dynamique au niveau des bassins de vie.



Au demeurant, l'année 2018 constitue une période au cours de laquelle se sont accrues les inégalités territoriales, tout au moins potentiellement, par un phénomène d'installation dans les zones présentées comme les mieux dotées du territoire.

La situation des cabinets secondaires

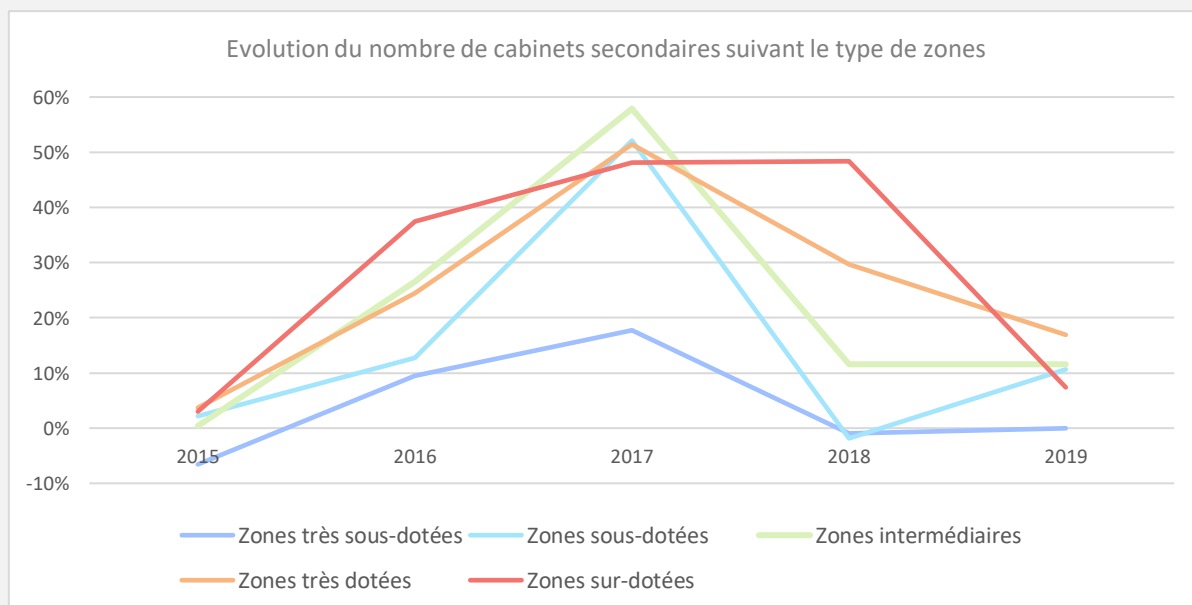
Depuis 2016, le nombre de cabinets secondaires ne cesse d'augmenter. Cependant, cette progression n'est ni régulière ni homogène sur le territoire.

L'année 2017 est marquée par une forte hausse (+53 %) concernant toutes les zones, exception faite de celles classées en très sous-dotées.

2018 voit cette tendance se prolonger presque à l'identique pour les zones sur-dotées et, dans une moindre mesure, pour celles qui seront qualifiées de très-dotées.

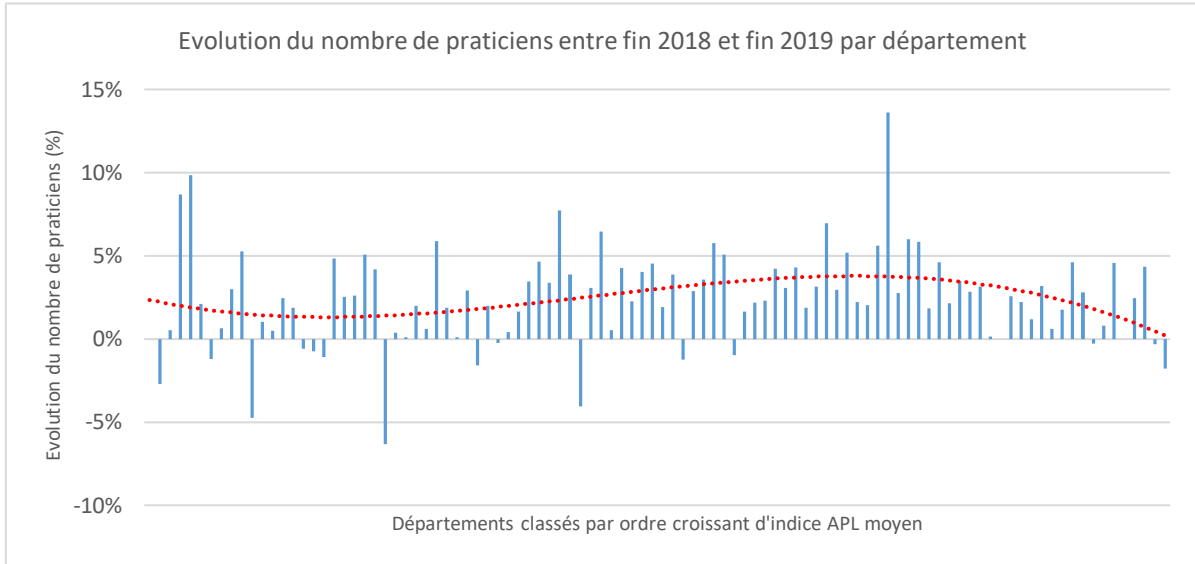
Cette progression importante en 2017 et 2018 s'estompe au cours de l'année 2019 où elle rejoint les mêmes proportions qu'en 2015 avec une moindre différence suivant le type de zones, la croissance étant plus importante dans les territoires très-dotés et intermédiaires.

Ces chiffres sont très relatifs puisqu'il semble, dans nombre de départements, que l'enregistrement des cabinets secondaires ait été perturbé au cours des années 2016-2017, peut-être à la faveur de la mise en place du RPPS.

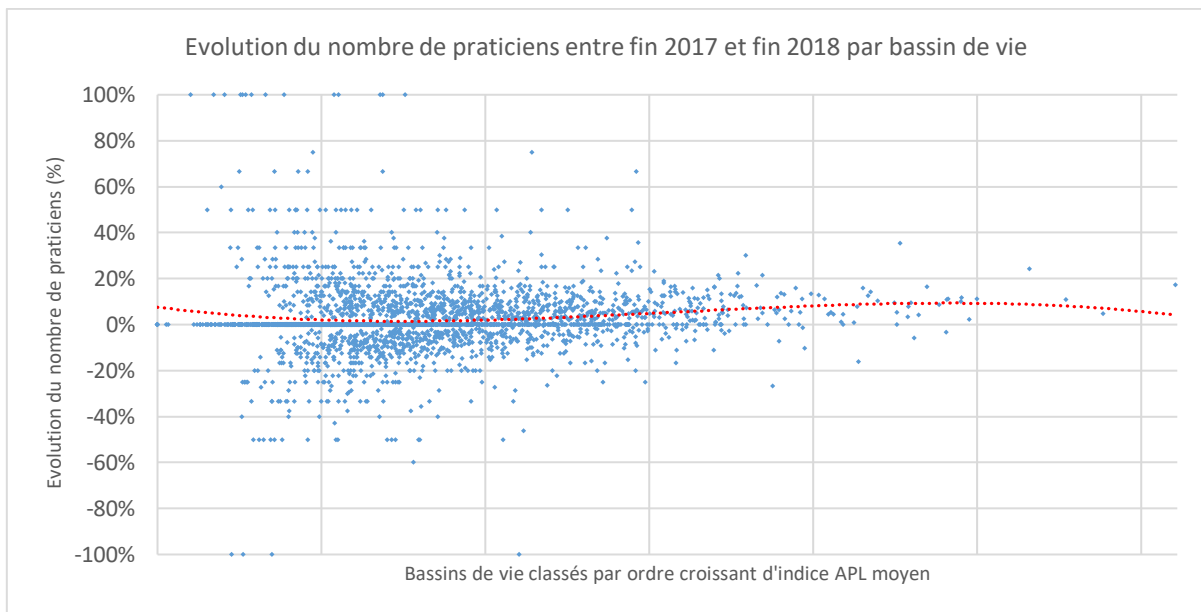


L'année 2019 se caractérise par un ralentissement de la progression démographique et par de nouvelles modalités de répartition sur le territoire.

Entre fin 2018 et fin 2019, presque tous les départements connaissent une croissance des effectifs professionnels qui atteint +2,36 % au niveau national, contre +2,88 % l'année précédente. Il apparaît une progression freinée dans les départements présentant un indice APL plus élevé.



A l'échelle des bassins de vie, 651 connaissent une réduction des effectifs au cours de l'année 2019 (contre 609 en 2017 et 680 en 2018) affectant surtout des zones classées comme intermédiaires.



Le nombre de départements dont la progression annuelle est supérieure à 5 % baisse en 2018 et en 2019. Dans le même temps, ces départements dynamiques tendent à ne plus être parmi ceux présentant un indice APL moyen élevé⁹.

Années	Départements dont le nombre de cabinets principaux augmente de plus de 5 % par an	Indice APL moyen / écart type
2015	23	102,9 / 32,5
2016	21	101,2 / 34,8
2017	23	105,2 / 38,9
2018	15	141,4 / 30,2
2019	15	84,3 / 19,3

L'observation des départements dont l'évolution des effectifs est négative montre que leur nombre augmente entre 2015 et 2018, avec un repli constaté en 2019. Cependant, ces départements ne sont plus exclusivement ceux présentant un indice APL parmi les plus faibles¹⁰.

Années	Départements dont le nombre de cabinets principaux diminue	Indice APL moyen / écart type
2015	7	60,68 / 10,5
2016	10	75,77 / 33,3
2017	10	71,85 / 13,6
2018	25	76,45 / 13,8
2019	15	86,76 / 39,5

⁹ Ainsi, les 5 départements les plus dynamiques en 2018 sont les Pyrénées-Orientales, les Pyrénées-Atlantiques, La Réunion, la Corse-du-Sud puis l'Hérault. En 2019, les 5 plus dynamiques sont la Guadeloupe, le Loir-et-Cher, l'Orne, la Haute-Vienne et la Charente-Maritime. Les premiers passent d'une croissance des effectifs de +8,74 % en moyenne en 2018 à +1,45 % en 2019 alors que les seconds passent de +2,5 % à +9,36 % entre 2018 et 2019.

¹⁰ En 2018, les départements des Ardennes, des Alpes-de-Haute-Provence, du Val-de-Marne, du Val-d'Oise et du Loiret étaient ceux dont la baisse des effectifs était la plus importante (entre -3,35 % et -2,31 %). En 2019, il s'agit des départements de Guyane, de la Nièvre, du Cantal, de l'Indre et de La Réunion, dont l'évolution se situe entre -6,32 % et -1,77 %.

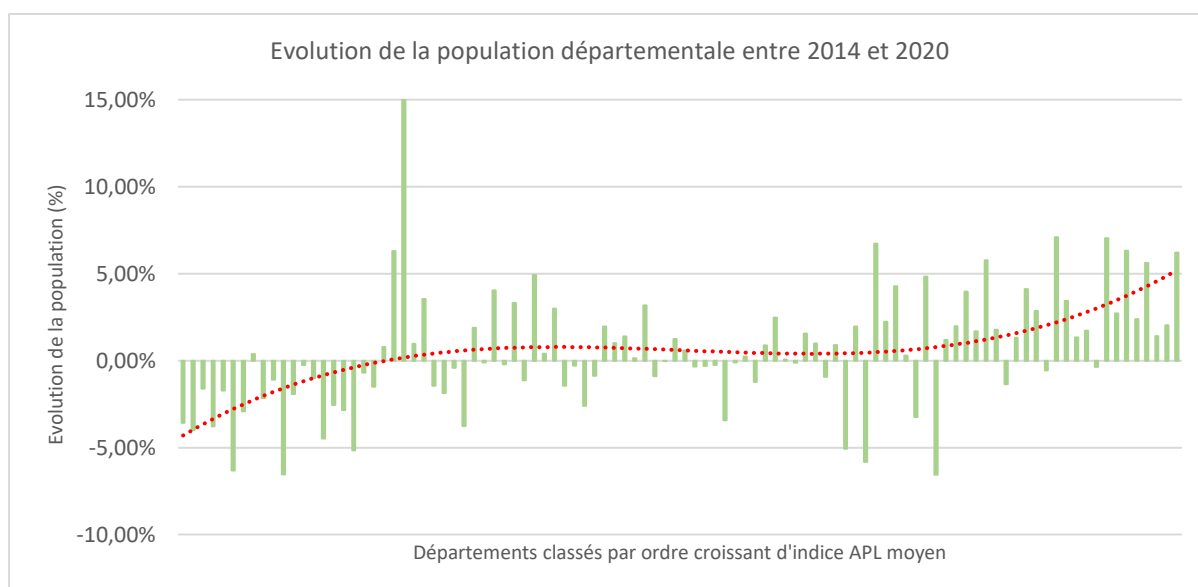
Dans un premier temps, la préparation du zonage des kinésithérapeutes par suite de la signature de l'avenant 5 à la convention a entraîné un fort mouvement d'anticipation au cours de la période 2018-début 2019 qui a conduit à renforcer l'offre de soins en kinésithérapie dans les départements les plus attractifs.

Puis, le zonage mis en place, les départements traditionnellement très attractifs pour les praticiens voient en 2019 leur croissance stoppée, voire inversée pour certains.

Concernant les territoires les moins bien dotés, l'évolution est plus contrastée : certains d'entre eux ont connu en 2018 une évolution négative où se sont cumulés l'absence de nouveaux diplômés et le phénomène d'anticipation d'installation en zone sur-dotée. Cependant, 2019 est marquée par une croissance mieux distribuée entre tous les départements, bien qu'ils soient plus nombreux en 2019 à présenter une baisse du nombre de leurs praticiens par rapport à 2017.

Ce qui peut ressembler à une transformation entre 2017 et 2019 devrait conduire à l'actualisation des indices d'accessibilité potentielle localisée puisque cet indicateur est basé sur une offre de soins de kinésithérapie arrêtée fin 2016 et sur des données populationnelles datant de 2014¹¹.

¹¹ Sur les données de la population selon l'INSEE, l'évolution nationale métropolitaine et des départements ultra-marins hors Mayotte atteint +1,33 % entre 2014 et 2020, avec des disparités territoriales importantes, l'évolution populationnelle d'un territoire étant d'autant plus forte que l'indice APL moyen de ce département est élevé, exception faite de quelques situations spécifiques.



La région Île-de-France et ses territoires en détail

La région Île-de-France connaît une croissance continue depuis 2013 du nombre de kinésithérapeutes conventionnés mais qui s'affaiblit progressivement. Cependant, 2018 a été une exception compte tenu du recul du nombre de praticiens (-1,13 %), baisse entièrement couverte par un retour à la hausse en 2019, retour à la hausse qui concerne tous les départements excepté ceux de l'Essonne et de la Seine-et-Marne.

Dépourvue de zones sur-dotées, la région bénéficie d'une croissance des effectifs principalement dans les zones très dotées - concentrées dans le seul département de Paris - et les zones intermédiaires.

Il est observé également une prépondérance de Paris dans la croissance positive annuelle du nombre de praticiens¹¹, laquelle participe à 49 % de l'évolution démographique de la région en 2015 et 2017 et jusqu'à 66 % en 2019¹². En revanche, la baisse des effectifs de la région constatée en 2018 n'est due que pour 14 % à la baisse qu'enregistre la capitale.

Kinésithérapeutes conventionnés en région Île-de-France						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total région
2013	87	422	8 229	596	0	9 334
2014	86	436	8 405	629	0	9 556
2015	83	448	8 548	683	0	9 762
2016	87	433	8 582	690	0	9 792
2017	84	434	8 795	730	0	10 043
2018	84	429	8 680	735	0	9 928
2019	84	418	8 828	765	0	10 095

Evolutions annuelles						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total région
2014	-1,15%	3,32%	2,14%	5,54%	-	2,38%
2015	-3,49%	2,75%	1,70%	8,59%	-	2,16%
2016	4,82%	-3,35%	0,40%	1,02%	-	0,31%
2017	-3,45%	0,23%	2,48%	5,80%	-	2,56%
2018	0,00%	-1,15%	-1,31%	0,68%	-	-1,15%
2019	0,00%	-2,56%	1,71%	4,08%	-	1,68%

Evolution de la population régionale sur la période 2014 - 2020 : 2,08 %

Cabinets secondaires en région Île-de-France						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total région
2014	3	13	482	33	0	531
2015	4	18	499	40	0	561
2016	4	26	528	48	0	606
2017	8	44	713	54	0	819
2018	5	51	799	62	0	917
2019	4	62	934	62	0	1 062

Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total région
2015	33,33%	38,46%	3,53%	21,21%	-	5,65%
2016	0,00%	44,44%	5,81%	20,00%	-	8,02%
2017	100,00%	69,23%	35,04%	12,50%	-	35,15%
2018	-37,50%	15,91%	12,06%	14,81%	-	11,97%
2019	-20,00%	21,57%	16,90%	0,00%	-	15,81%

¹¹ Seul département francilien qui, par ailleurs, enregistre une baisse de sa population (-3,25 %) entre 2014 et 2020.

¹² Ainsi, la part des professionnels parisiens est passée de 30,3 % des effectifs de la région Île-de-France fin 2013 à 32,2 % des effectifs fin 2019.

Département de Paris

Kinésithérapeutes conventionnés dans le département : PARIS						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2013	0	0	2 237	596	0	2 833
2014	0	0	2 282	629	0	2 911
2015	0	0	2 330	683	0	3 013
2016	0	0	2 316	690	0	3 006
2017	0	0	2 399	730	0	3 129
2018	0	0	2 410	735	0	3 145
2019	0	0	2 490	765	0	3 255

Evolutions annuelles						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2014	-	-	2,01%	5,54%	-	2,75%
2015	-	-	2,10%	8,59%	-	3,50%
2016	-	-	-0,60%	1,02%	-	-0,23%
2017	-	-	3,58%	5,80%	-	4,09%
2018	-	-	0,46%	0,68%	-	0,51%
2019	-	-	3,32%	4,08%	-	3,50%

Evolution de la population départementale sur la période 2014 - 2020 : -3,25 %

Cabinets secondaires dans le département : PARIS						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2014	0	0	108	33	0	141
2015	0	0	116	40	0	156
2016	0	0	129	48	0	177
2017	0	0	144	54	0	198
2018	0	0	149	62	0	211
2019	0	0	177	62	0	239

Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2015	-	-	7,41%	21,21%	-	10,64%
2016	-	-	11,21%	20,00%	-	13,46%
2017	-	-	11,63%	12,50%	-	11,86%
2018	-	-	3,47%	14,81%	-	6,57%
2019	-	-	18,79%	0,00%	-	13,27%

Département de Seine-et-Marne

Kinésithérapeutes conventionnés dans le département : SEINE-ET-MARNE						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2013	29	75	669	0	0	773
2014	30	72	688	0	0	790
2015	28	71	700	0	0	799
2016	30	70	728	0	0	828
2017	31	68	757	0	0	856
2018	32	66	747	0	0	845
2019	31	63	749	0	0	843

Evolutions annuelles						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2014	3,45%	-4,00%	2,84%	-	-	2,40%
2015	-6,67%	-1,39%	1,74%	-	-	1,44%
2016	7,14%	-1,41%	4,00%	-	-	3,63%
2017	3,33%	-2,86%	3,98%	-	-	3,38%
2018	3,23%	-2,94%	-1,32%	-	-	-1,29%
2019	-3,13%	-4,55%	0,27%	-	-	-0,44%

Evolution de la population départementale sur la période 2014 - 2020 : 3,32 %

Cabinets secondaires dans le département : SEINE-ET-MARNE						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2014	3	3	67	0	0	73
2015	2	3	67	0	0	72
2016	2	2	60	0	0	64
2017	5	10	88	0	0	103
2018	4	7	101	0	0	112
2019	4	7	101	0	0	112

Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2015	-33,33%	0,00%	0,00%	-	-	-1,37%
2016	0,00%	-33,33%	-10,45%	-	-	-11,11%
2017	150,00%	400,00%	46,67%	-	-	60,94%
2018	-20,00%	-30,00%	14,77%	-	-	8,74%
2019	0,00%	0,00%	0,00%	-	-	0,00%

Département des Yvelines

Kinésithérapeutes conventionnés dans le département : YVELINES						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2013	37	113	920	0	0	1 070
2014	36	114	926	0	0	1 076
2015	36	118	934	0	0	1 088
2016	37	110	922	0	0	1 069
2017	36	112	928	0	0	1 076
2018	34	114	912	0	0	1 060
2019	33	113	915	0	0	1 061

Evolutions annuelles						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2014	-2,70%	0,88%	0,65%	-	-	0,56%
2015	0,00%	3,51%	0,86%	-	-	1,12%
2016	2,78%	-6,78%	-1,28%	-	-	-1,15%
2017	-2,70%	1,82%	0,65%	-	-	0,65%
2018	-5,56%	1,79%	-1,72%	-	-	-1,49%
2019	-2,94%	-0,88%	0,33%	-	-	0,09%

Evolution de la population départementale sur la période 2014 - 2020 : 1,9 %

Cabinets secondaires dans le département : YVELINES						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2014	0	1	55	0	0	56
2015	1	3	55	0	0	59
2016	1	5	52	0	0	58
2017	3	4	63	0	0	70
2018	1	5	71	0	0	77
2019	0	6	122	0	0	128

Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2015	-	200,00%	0,00%	-	-	5,36%
2016	0,00%	66,67%	-5,45%	-	-	-1,69%
2017	200,00%	-20,00%	21,15%	-	-	20,69%
2018	-66,67%	25,00%	12,70%	-	-	10,00%
2019	-100,00%	20,00%	71,83%	-	-	66,23%

Département de l'Essonne

Kinésithérapeutes conventionnés dans le département : ESSONNE						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2013	4	38	784	0	0	826
2014	4	42	812	0	0	858
2015	4	43	827	0	0	874
2016	4	37	827	0	0	868
2017	4	36	855	0	0	895
2018	4	35	838	0	0	877
2019	3	34	826	0	0	863

Evolutions annuelles						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2014	0,00%	10,53%	3,57%	-	-	3,87%
2015	0,00%	2,38%	1,85%	-	-	1,86%
2016	0,00%	-13,95%	0,00%	-	-	-0,69%
2017	0,00%	-2,70%	3,39%	-	-	3,11%
2018	0,00%	-2,78%	-1,99%	-	-	-2,01%
2019	-25,00%	-2,86%	-1,43%	-	-	-1,60%

Evolution de la population départementale sur la période 2014 - 2020 : 4,04 %

Cabinets secondaires dans le département : ESSONNE						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2014	0	1	49	0	0	50
2015	0	1	44	0	0	45
2016	0	2	58	0	0	60
2017	0	1	115	0	0	116
2018	0	1	129	0	0	130
2019	0	1	128	0	0	129

Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2015	-	0,00%	-10,20%	-	-	10,00%
2016	-	100,00%	31,82%	-	-	33,33%
2017	-	-50,00%	98,28%	-	-	33,33%
2018	-	0,00%	12,17%	-	-	12,07%
2019	-	0,00%	-0,78%	-	-	-0,77%

Département des Hauts-de-Seine

Kinésithérapeutes conventionnés dans le département : HAUTS-DE-SEINE						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2013	0	18	1 363	0	0	1 381
2014	0	20	1 374	0	0	1 394
2015	0	21	1 419	0	0	1 440
2016	0	20	1 436	0	0	1 456
2017	0	21	1 494	0	0	1 515
2018	0	19	1 479	0	0	1 498
2019	0	17	1 489	0	0	1 506

Evolutions annuelles						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2014	-	11,11%	0,81%	-	-	0,44%
2015	-	5,00%	3,28%	-	-	3,30%
2016	-	-4,76%	1,40%	-	-	1,11%
2017	-	5,00%	4,04%	-	-	4,55%
2018	-	-9,52%	-1,00%	-	-	-1,12%
2019	-	-10,53%	0,68%	-	-	0,33%

Evolution de la population départementale sur la période 2014 - 2020 : 1 %

Cabinets secondaires dans le département : HAUTS-DE-SEINE						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2014	0	1	45	0	0	46
2015	0	1	53	0	0	54
2016	0	1	45	0	0	46
2017	0	1	55	0	0	56
2018	0	1	70	0	0	71
2019	0	1	76	0	0	77

Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2015	-	0,00%	17,78%	-	-	17,39%
2016	-	0,00%	-15,09%	-	-	-14,81%
2017	-	0,00%	22,22%	-	-	21,74%
2018	-	0,00%	27,27%	-	-	26,79%
2019	-	0,00%	8,57%	-	-	8,45%

Département de Seine-Saint-Denis

Kinésithérapeutes conventionnés dans le département : SEINE-ST-DENIS						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2013	0	95	585	0	0	680
2014	0	100	619	0	0	719
2015	0	105	603	0	0	708
2016	0	104	606	0	0	710
2017	0	107	599	0	0	706
2018	0	104	586	0	0	690
2019	0	99	620	0	0	719

Evolutions annuelles						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2014	-	5,26%	5,81%	-	-	5,74%
2015	-	5,00%	-2,58%	-	-	-1,53%
2016	-	-0,95%	0,50%	-	-	0,28%
2017	-	2,88%	-1,16%	-	-	-0,56%
2018	-	-2,80%	-2,17%	-	-	-2,27%
2019	-	-4,81%	5,80%	-	-	4,20%

Evolution de la population départementale sur la période 2014 - 2020 : 6,31 %

Cabinets secondaires dans le département : SEINE-ST-DENIS						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2014	0	4	29	0	0	33
2015	0	3	38	0	0	41
2016	0	3	40	0	0	43
2017	0	17	99	0	0	116
2018	0	22	117	0	0	139
2019	0	23	162	0	0	185

Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2015	-	-25,00%	31,03%	-	-	24,24%
2016	-	0,00%	5,26%	-	-	4,88%
2017	-	466,67%	147,50%	-	-	169,77%
2018	-	29,41%	18,18%	-	-	19,83%
2019	-	4,55%	38,46%	-	-	33,09%

Département du Val-de-Marne

Kinésithérapeutes conventionnés dans le département : VAL-DE-MARNE						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2013	0	0	986	0	0	986
2014	0	0	1 014	0	0	1 014
2015	0	0	1 034	0	0	1 034
2016	0	0	1 040	0	0	1 040
2017	0	0	1 036	0	0	1 036
2018	0	0	1 005	0	0	1 005
2019	0	0	1 039	0	0	1 039

Evolutions annuelles						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2014	-	-	2,84%	-	-	2,84%
2015	-	-	1,97%	-	-	1,97%
2016	-	-	0,58%	-	-	0,58%
2017	-	-	-0,38%	-	-	-0,38%
2018	-	-	-2,99%	-	-	-2,99%
2019	-	-	3,38%	-	-	3,38%

Evolution de la population départementale sur la période 2014 - 2020 : 3 %

Cabinets secondaires dans le département : VAL-DE-MARNE						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2014	0	0	90	0	0	90
2015	0	0	88	0	0	88
2016	0	0	85	0	0	85
2017	0	0	77	0	0	77
2018	0	0	76	0	0	76
2019	0	0	71	0	0	71

Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2015	-	-	-2,22%	-	-	-2,22%
2016	-	-	-3,41%	-	-	-3,41%
2017	-	-	-9,41%	-	-	-9,41%
2018	-	-	-1,30%	-	-	-1,30%
2019	-	-	-6,58%	-	-	-6,58%

Département du Val-d'Oise

Kinésithérapeutes conventionnés dans le département : VAL-D'OISE						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2013	17	83	685	0	0	785
2014	16	88	690	0	0	794
2015	15	90	701	0	0	806
2016	16	92	707	0	0	815
2017	13	90	727	0	0	830
2018	14	91	703	0	0	808
2019	17	92	700	0	0	809

Evolutions annuelles						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2014	-5,88%	6,02%	0,73%	-	-	1,55%
2015	-6,25%	2,27%	1,59%	-	-	1,51%
2016	6,67%	2,22%	0,36%	-	-	1,22%
2017	-18,75%	-2,17%	2,83%	-	-	1,84%
2018	7,69%	1,11%	-3,30%	-	-	-2,65%
2019	21,43%	1,10%	-0,43%	-	-	0,12%

Evolution de la population départementale sur la période 2014 - 2020 : 3,55 %

Cabinets secondaires dans le département : VAL-D'OISE						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2014	0	3	39	0	0	42
2015	1	7	38	0	0	46
2016	1	13	59	0	0	73
2017	0	11	72	0	0	83
2018	0	15	86	0	0	101
2019	0	24	97	0	0	121

Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total département
2015	-	133,33%	2,56%	-	-	9,52%
2016	0,00%	85,71%	55,26%	-	-	58,70%
2017	-100,00%	15,38%	22,03%	-	-	13,70%
2018	-	36,36%	19,44%	-	-	21,69%
2019	-	60,00%	12,79%	-	-	19,80%

Données France métropolitaine et départements ultra-marins à l'exception de Mayotte de 2010 à 2019

Kinésithérapeutes conventionnés en métropole et départements ultra-marins						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total France
2010	1 503	1 751	31 083	6 737	10 449	51 523
2011	1 524	1 766	31 899	6 994	10 860	53 043
2012	1 542	1 791	32 644	7 251	11 508	54 736
2013	1 575	1 848	33 821	7 491	11 863	56 598
2014	1 587	1 891	35 565	7 938	12 977	59 958
2015	1 638	1 933	37 073	8 540	13 927	63 111
2016	1 633	1 949	38 172	8 867	14 537	65 158
2017	1 685	1 998	39 374	9 132	15 080	67 269
2018	1 725	2 014	39 956	9 448	16 066	69 209
2019	1 784	2 043	41 100	9 806	16 110	70 843

Evolutions annuelles						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total France
2011	1,40%	0,86%	2,63%	3,81%	3,93%	2,95%
2012	1,18%	1,42%	2,34%	3,67%	5,97%	3,19%
2013	2,14%	3,18%	3,61%	3,31%	3,08%	3,40%
2014	0,76%	2,33%	5,16%	5,97%	9,39%	5,94%
2015	3,21%	2,22%	4,24%	7,58%	7,32%	5,26%
2016	-0,31%	0,83%	2,96%	3,83%	4,38%	3,24%
2017	3,18%	2,51%	3,15%	2,99%	3,74%	3,24%
2018	2,37%	0,80%	1,48%	3,46%	6,54%	2,88%
2019	3,42%	1,44%	2,86%	3,79%	0,27%	2,36%

Cabinets secondaires en métropole et départements ultra-marins						
Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total métropole
2014	259	185	3 218	675	1 195	5 532
2015	242	189	3 231	700	1 231	5 593
2016	265	213	4 089	871	1 692	7 130
2017	312	324	6 456	1 319	2 506	10 917
2018	309	318	7 202	1 711	3 718	13 258
2019	309	352	8 035	2 000	3 991	14 687

Année	Zones très sous-dotées	Zones sous-dotées	Zones intermédiaires	Zones très dotées	Zones sur-dotées	Total métropole
2015	-6,56%	2,16%	0,40%	3,70%	3,01%	1,10%
2016	9,50%	12,70%	26,56%	24,43%	37,45%	27,48%
2017	17,74%	52,11%	57,89%	51,44%	48,11%	53,11%
2018	-0,96%	-1,85%	11,56%	29,72%	48,36%	21,44%
2019	0,00%	10,69%	11,57%	16,89%	7,34%	10,78%

